

NOTE AUX ETUDIANTS DIPLOMABLES AU-DELA DE LA SESSION D'OCTOBRE 2019

Rappel de la réglementation

Le statut d'étudiant est obligatoire pour l'obtention du diplôme délivré par l'INSA Strasbourg.

Pour avoir la qualité d'étudiant régulièrement inscrit, il faut avoir satisfait aux formalités d'inscription et s'être acquitté des droits de scolarité fixés chaque année par arrêté ministériel :

- 601€ pour les élèves ingénieurs,
- 512€ pour les élèves architectes.

AFFILIATION SECURITE SOCIALE

Depuis la rentrée 2018, la cotisation de sécurité sociale pour les étudiants est supprimée.

Tous les étudiants précédemment rattachés à un centre payeur de sécurité sociale étudiant en 2018/2019 (LMDE ou MGEL) seront automatiquement rattachés à la CPAM de leur domicile pour 2019/2020.

Plus d'informations sur notre site : www.insa-strasbourg.fr (onglet : Candidats > Inscriptions).

DROITS DE SCOLARITE

Concernant les droits de scolarité, par décision en date du 29 juin 2005, le Conseil d'Administration de l'INSA de Strasbourg a fixé les critères d'exonération suivants :

- **PFE différé** : exonération partielle de 50 % (soit 300,50€ pour les élèves ingénieurs ou 256 € pour les élèves architectes)
- **Certification en langue non obtenue** : exonération des droits de scolarité
- **Non validation du séjour à l'étranger** : exonération des droits de scolarité

NB : ne pas tenir compte des droits de scolarité qui seront calculés lors de votre pré-inscription en ligne. En effet, une gestionnaire de scolarité contrôlera votre dossier et corrigera le montant des droits en fonction de votre situation.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Information importante avant de procéder à votre pré-inscription

CVEC – Contribution Vie Etudiante et de Campus

Depuis la rentrée 2018, tous les étudiants inscrits en formation initiale doivent obligatoirement s'acquitter de la CVEC, avant la pré-inscription à l'INSA Strasbourg, par paiement ou exonération, en se connectant sur le site cvec.etudiant.gouv.fr.

Après paiement de la CVEC, vous devrez effectuer votre pré-inscription en ligne sur l'application Coriandre avant le 25 octobre 2019, en vous connectant à l'adresse suivante :

Lien « [Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2018/2019](#) »

Navigateur préconisé : Firefox. Internet Explorer non supporté

Afin de vous aider dans la saisie en ligne et dans la suite de la procédure, vous devez prendre connaissance du **Guide étudiant – préinscription en ligne** accessible sur notre site : www.insa-strasbourg.fr (onglet : Candidats > Inscriptions > Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg 2018/2019 > Étudiant « non diplômable »).

Après paiement des droits de scolarité (ou exonération selon votre situation), le Service scolarité vous adressera les certificats de scolarité et le sticker 2019/2020 pour votre carte Pass Campus.